

COMMUNE DE CAMPUAC

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Date de la convocation : 27/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Excusées : Vanessa GROS et Nathalie LELOUP

Guillaume DELBOUIS est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mai 2025

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Objet : Travaux : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation d'un bâtiment en épicerie et logements

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation et de transformation d'un bâtiment en épicerie et logements.

Vu la délibération prise en date du 04 mars 2025 pour lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de transformation d'un bâtiment en épicerie et logements à Campuac,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur du SMICA : <https://www.e-occitanie.fr/> le 16 mai 2025

Vu les 5 offres remises en date du 17 juin 2025 à 12h00,

Vu l'avis de la commission ad hoc réunie le 27 juin 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres classant l'offre du groupement : Marie NEDELLEC / SAS IPB / EURL Energies Conseils / Jérôme RUSSERY comme étant la plus avantageuse économiquement,

Le Conseil Municipal de CAMPUAC après en avoir délibéré par : 9 voix pour

DECIDE :

d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation d'un bâtiment en épicerie et logements à Campuac au groupement : Marie NEDELLEC / SAS IPB / EURL Energies Conseils / Jérôme RUSSERY

d'autoriser Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les crédits sont prévus au budget.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9

Objet : Travaux : Détermination de la tranche ferme et des tranches optionnelles pour le projet de requalification du quillodrome pour la préparation du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Dans le cadre des études pour la requalification du quillodrome, l'équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement SENS K/IB2M, va travailler dans les prochaines semaines sur l'élaboration du dossier de consultation des entreprises. Pour ce faire, ils ont besoin que le Conseil Municipal de Campuac détermine la nature des travaux des différentes tranches retenues.

Le dernier chiffrage de la partie travaux avec l'ensemble des options s'élève à 2 303 200 € HT.

Le coût de la création d'une coursive pour les spectateurs face aux jeux sur la partie nord du quillodrome est évalué à environ 350 000 €HT.

Le coût de l'extension du hall d'accueil/bar est évalué à environ 250 000€HT.

Le coût pour l'aménagement des abords et des espaces verts est de 179 000 €HT.

Le Conseil Municipal de Campuac, après en avoir délibéré par 9 voix pour,

DECIDE :

Pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE), de définir les tranches de travaux de la façon suivante :

- La tranche ferme de travaux de requalification du quillodrome : renforcement charpente, désamiantage, changement de la couverture et du bardage
- La tranche optionnelle 1 : création d'une extension du hall d'accueil/bar

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9

Objet : Ressources humaines : délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 9 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques en milieu rural (h/f) à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

▪ **Questions diverses**

Aire de jeux :

Le devis est validé par l'installation de nouveaux jeux : une tyrolienne, une structure multi-activités, une balançoire à bascule et la mise en sécurité de jeux existants.

Culture :

Le 20/07 : concert de Jérémy et Fanny PERET en l'église de Campuac

Le 23/07 : concert de bandonéons sur la place

Le 05/08 : concert dans le cadre des balades musicales en l'église de Campuac

Cimetière :

Des devis ont été demandé pour la mise en place de cavurnes et d'un colombarium.

Collecte des déchets :

Changement des modalités de collecte à l'automne pour les habitants des Monts, Ferriez et Cômes avec l'installation de colonnes en bordure de la RD20 pour le secteur Contensouzes.

Ecole :

Un questionnaire sera transmis aux familles pour réévaluer le besoin pour les temps périscolaires.

Il est prévu d'acheter du mobilier pour la cantine et pour les salles de classe.

L'estrade de la bibliothèque est à sécuriser.

Fête de CAMPUAC :

Vin d'honneur offert par la Mairie, le dimanche en fin de matinée

Thierry GOUMON,
Maire

Guillaume DELBOUIS
Secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Guillaume Delbouis. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.